La République du Centre, 25 janvier 2011

GÉNOCIDE ■ La loi votée, contre l'avis du rapporteur Jean-Pierre Sueur

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, rapporteur de la commission des lois du Sénat au sujet du texte tendant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par le Code, n'a pas réussi à convaincre ses homologues. Le texte a été approuvé lundi soir au Sénat et crée donc un délit pénal lors de contestation ou de minimisation de faits qualifiés de génocide.

Jean-Pierre Sueur avait déposé une exception d'irrecevabilité au motif de son inconstitutionnalité : « Quelle est notre légitimité à nous, législateur, pour dire ce qu'est l'Histoire ? » Réinstaurer « une vérité officielle » ne permettrait pas aux historiens de travailler sereinement.

Phoca PDF